Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 030-213001563-20260320-DEL_2026_03_05-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
29

nombre de membres absents excusés représentés :
0

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
16 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Louis Picard (rue Marcel Bonnafoux à Marguerittes), sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Changement de lieu exceptionnel considérant que les conditions d'accessibilité et de sécurité de la salle Claude Erignac (lieu ordinaire des séances du Conseil municipal) ne sont pas optimales pour l'accueil d'un public plus important qu'à l'accoutumée.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2026/03/05 – Election des adjoints au maire

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-7, L.2122-4, L2122-7 et L2122-8 ;

VU la délibération n° 2026/03/02 du conseil municipal du 20 mars 2026 relative à la détermination du nombre des adjoints au maire ;

CONSIDERANT le renouvellement général du conseil municipal lors du scrutin du 15 mars 2026 à l'issue duquel le conseil a été élu au complet ;

2. Eléments de contexte :

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des adjoints au maire au scrutin secret de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec le cas échéant, au troisième tour de scrutin, le recours à une majorité relative.

Publié le : 24/03/2026 12:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/55979

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 030-213001563-20260320-DEL_2026_03_05-DE

3. Incidence financière :

Néant

4. Décision :

Liste déclarée : liste conduite par Mme Patricia POUBLANC"

1er tour de scrutin :

a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____ 29
b. nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) _____ 29
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) __ 0
d. nombre de suffrages exprimés (b – c) _____ 29
e. majorité absolue _____ 15

A obtenu : liste _____ 22 voix

Après le 1er tour de scrutin, la liste conduite par Mme Patricia POUBLANC. est proclamée élue comme suit :

Mme Patricia POUBLANC	1re adjointe au maire
M. Frédéric COURRENT	2e adjoint au maire
Mme Frédérique CONDET	3e adjointe au maire
M. Jean-Pierre CATHEBRAS	4e adjoint au maire
Mme Céline ROSZCZKA	5e adjointe au maire
M. Bernard CHANTRIER	6e adjoint au maire
Mme Aurélie VERCELLI	7e adjointe au maire
M. Denis CANTIER	8e adjoint au maire

5. Annexes :

1. procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints au maire
2. feuille de proclamation annexée au procès-verbal de l'élection
3. tableau du conseil municipal

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 24/03/2026 12:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/55979